

## EN RÉSUMÉ :

### POINTS DISCUTÉS :

- 1) Heures supplémentaires – Clarté et respect des procédures
- 2) RGPS 541 – Analyse des notes interprétatives
- 3) OCC – Centralisation envisagée
- 4) Suppression des plantons – Impact sur la ponctualité
- 5) Pause repas non rémunérée

### TEXTES REFUSÉS PAR LA CGSP-ACOD :

- 1) Refus de remise au travail – Fascicule 575
- 2) Paiement des congés compensateurs – Infrabel & SNCB B-TO (district SO)

## C'est quoi la SCPN ?

A la SCPN, syndicats (CGSP, CSC, SLFP) et direction discutent chaque mois des questions sociales qui vous concernent en préparation de la réunion trimestrielle de la commission paritaire nationale. La CGSP y est représentée par 5 représentants (secrétaires nationaux) :



Filip Peers



Thierry Moers



Vincent Mercier



Nicky Masscheleyn



Tony Fonteyne

# RÉSUMÉ DE LA SOUS-COMMISSION PARITAIRE NATIONALE – 01/10/2025

La CGSP-ACOD a formulé plusieurs remarques et refusé trois projets de textes lors de la réunion du 1er octobre 2025 :

## 1. Heures supplémentaires – Clarté et respect des procédures

La réglementation impose à la direction de consulter les commissions paritaires régionales (CPR) avant toute planification d'heures supplémentaires en cas de surcroît extraordinaire de travail, et de leur transmettre un rapport détaillé sur les heures supplémentaires prestées et leurs justifications.

Or, nos permanents régionaux signalent : des heures supplémentaires non justifiées ; des motifs de demandes de planification d'heures supplémentaires discutables ; un reporting vers les CPR incomplet ou incorrect.



Nous avons une nouvelle fois insisté pour qu'une amélioration concrète soit réalisée. Nous avons demandé qu'une réunion en présence des permanents régionaux soit organisée pour discuter des cas concrets. La SNCB a accepté cette proposition. Infrabel organise déjà des réunions locales. Des exemples montrent que tout ne fonctionne pas de manière optimale non plus à Infrabel.



Dossier à suivre...

## 2. RGPS 541 – Analyse des notes interprétatives

De nombreuses notes interprétatives (Robette, Philips, etc.) existent à propos de l'application du RGPS 541. HR-Rail avait promis une analyse avant les vacances. Nous avons demandé un état d'avancement en vue des réunions de série du personnel de train.

HR-Rail confirme que l'analyse est en cours et reconnaît que certaines notes peuvent influencer les discussions.

## 3. OCC – Centralisation envisagée

Des informations provenant du terrain indiquent qu'une centralisation des OCC serait actuellement à l'étude. La CGSP-ACOD avait déjà interpellé le responsable BTO à ce sujet en début d'année.

La direction confirme qu'une analyse est en cours et qu'une concertation sociale sera organisée.

Nous rappelons que les évaluations précédentes n'ont pas démontré de plus-value claire du projet RTTM. La centralisation engendre une perte d'expertise locale ainsi que des problèmes de communication.

Ce point a également été porté à l'attention du comité stratégique de la SNCB. Lors de ce comité, la direction n'a pas été plus précise que lors de la SCPN. Elle a indiqué qu'une analyse plus approfondie serait présentée à la mi-novembre.

#### 4. Suppression des plantons – Impact sur la ponctualité

La suppression de plantons à Ostende, Jemelle et Welkenraedt suscite des interrogations. La SNCB évoque une sous-utilisation de plantons et préconise l'alignement de services « mixtes » (planton + service train).

Nous avons réaffirmé que les plantons du matin assurent souvent la préparation des premiers départs. Nous avons demandé des chiffres précis pour objectiver la situation.

#### 5. Pause repas non rémunérée

A la SCPN du 4 juin, nous avons dénoncé la déduction de 30 minutes de pause repas lors de formations pour le personnel de train. HR-Rail avait promis une analyse, sans retour à ce



jour. Dans une réponse à une question posée au niveau local, la SNCB confirme qu'aucune déduction n'est autorisée dans le régime du personnel de train.

Nous demandons l'arrêt immédiat de cette pratique.

### TEXTES REFUSÉS PAR LA CGSP-ACOD :

#### 1. Refus de remise au travail – Fascicule 575

Ce texte prévoit qu'à partir du 1er novembre, les agents définitivement inaptes ne pourront plus refuser une remise au travail, suite à la suppression des mises à la pension pour invalidité.

##### Notre position :



La loi n'est pas encore votée. Nous contestons cette réforme et appelons à la mobilisation, notamment lors de la manifestation du 14 octobre.

C'est au gouvernement, et à M. Jambon, de prévoir des mesures transitoires.

#### 2. Paiement des congés compensateurs – Infrabel & SNCB

Ces textes proposent le paiement des congés compensateurs non pris.

##### Notre avis :

Nous défendons le droit au repos réel. Les congés compensateurs sont essentiels au bien-être. Nous encourageons leur prise effective plutôt que leur conversion en rémunération.

Thierry Moers & Filip Peers, Secrétaires Nationaux

